

A partir du 29 mai 2013 : Nouveau tri des plastiques



Mise en place d'une filière de valorisation matière pour les plastiques suivants :

- Bouteilles et flacons plastiques vides et propres.
- Films plastiques propres non alimentaires.
- Plastiques durs.



Les plastiques (films, barquettes, berlingots, pots...) ayant été en contact avec de la nourriture et les autres plastiques non valorisables doivent être mis en sacs taxés.



N'hésitez pas à demander conseil aux gardiens de déchèterie !



Les gardiens sont habilités à refuser des déchets.



Ne pas jeter sur la voie publique

Bouteilles et flacons en PLASTIQUE vides et propres

(lessive, bouteilles de lait, shampoing, petits bidons < à 5L...)



FILMS PLASTIQUES PROPRES NON ALIMENTAIRES

Aucun emballage alimentaire

UNIQUEMENT films d'emballages, housses et sacs vides et propres



PLASTIQUE DUR

Aucun emballage alimentaire

UNIQUEMENT jouets, pots de fleurs, seaux vides, caisses, mobiliers de jardin, bidons > à 5L...

